

PROJET SIPA

Bilan de l'usage des ressources alternatives d'hébergement Site Bordeaux-Cartierville

INTRODUCTION

Le présent document vise à apporter un éclairage aux chercheurs du groupe SIPA relativement à l'usage fait par le site pilote Bordeaux-Cartierville des ressources alternatives d'hébergement. Les milieux d'hébergement utilisés, leurs caractéristiques et les critères d'utilisation seront décrits, associés à quelques exemples. On situera par la suite l'usage des ressources alternatives d'hébergement par rapport à celui des lits d'hébergement temporaire. D'un point de vue statistique, l'historique du nombre de lits, des durées de séjour et des dépenses encourues sera abordée. Les ajustements apportés en cours de route, de même que la contribution financière exigée des usagers, seront précisés.

1. DESCRIPTION DE MILIEUX D'HÉBERGEMENT UTILISÉS COMME RESSOURCES ALTERNATIVES D'HÉBERGEMENT

Deux types de milieu correspondant, au départ, au profil de la clientèle du SIPA ont été utilisés :

- a) Ressource pour clientèle plus mobile sans démence et sans perte cognitive nécessitant que trente à quarante-cinq minutes maximum de soins par jour.

Une seule ressource n'a été utilisée pour ce type de besoin : Le Jardin des Saules à Laval. Elle n'a été utilisée que peu fréquemment compte tenu que la clientèle du SIPA exige en général plus de quarante-cinq minutes de soins par jour. Pour cette raison et à cause du peu de demandes pour une ressource légère, après un an d'utilisation, nous avons mis fin au contrat avec cette ressource

- b) Ressource pour clientèle exigeant plus d'une heure de soins par jour avec ou sans démence ou perte cognitive

Seulement des CHSLD privés ont pu répondre à ce type de besoin. À ce jour, les services de trois CHSLD privés différents ont été utilisés, soit Le Manoir Fleury, Les Lys blanc et, plus récemment, le Centre Notre-Dame-des-Anges.

2. CRITÈRES POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES ALTERNATIVES D'HÉBERGEMENT

Les ressources alternatives d'hébergement ont été utilisées pour des besoins tels la convalescence, le dépannage en situation d'urgence, la réadaptation, le répit et la transition, c'est-à-dire en attente de placement long terme en soins de longue durée (Voir

Annexe I – Critères pour l'utilisation des ressources alternatives d'hébergement du site Bordeaux-Cartierville).

Voici quelques exemples d'utilisation de ressources alternatives d'hébergement :

- Madame S. est opérée à la hanche et elle ne peut retourner chez elle alors qu'elle habite un deuxième étage et ne peut se déplacer seule. Compte tenu de la liste d'attente en réadaptation du Centre hospitalier de soins de courtes durée, elle est envoyée dans une ressource alternative d'hébergement et le physiothérapeute du SIPA poursuit son programme d'intervention à la ressource même pour activer son retour à domicile.
- Monsieur C. qui garde sa mère atteinte d'Alzheimer obtient une subvention pour adapter son domicile, ce qui lui permettra de continuer à garder sa mère avec lui. Pour la durée des rénovations, il demande d'envoyer sa mère dans une ressource et non en hébergement temporaire parce que, lorsqu'elle séjourne dans ce type de ressource, il constate qu'elle est sous-stimulée et qu'il faut reprendre les exercices pour lui redonner sa mobilité.
- L'aidant naturel d'un usager prend deux semaines de vacances et n'a pas d'autre ressource pour s'occuper de ses parents à domicile. Pour lui permettre un répit bien mérité, une ressource alternative lui est offerte pour cette durée.
- Madame X est envoyée en ressource alternative suite à un séjour à l'hôpital pour une investigation, étant trop faible pour demeurer seule à son domicile et les aidants n'étant pas disponibles.
- Madame T. s'est brûlée gravement dans son bain et après un séjour de quelques semaines au centre hospitalier. On constate que son logement est insalubre et que son état se détériore. Son traitement se poursuit en ressource alternative et il est convenu avec l'aidante de procéder à une demande d'hébergement permanent en raison de sa détérioration. La liste d'attente pour une demande d'hébergement étant longue, il est entendu que l'usagère demeurera en ressource alternative pour une période de transition. Elle assume, dans ce cas, le coût minimum, le même qu'elle assumerait en CHSLD et le SIPA comble la différence du coût exigé.

3. RESSOURCE ALTERNATIVE D'HÉBERGEMENT ET LITS D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Les critères d'accès aux ressources alternatives d'hébergement spécifient que leur utilisation n'a de sens que dans le contexte où toutes les autres alternatives ont été explorées et dans une perspective de retour au domicile; sauf exception, il s'agit donc d'une aide temporaire et limitée dans le temps.

Selon la philosophie d'intervention du modèle clinique du SIPA, les intervenants visent à donner une réponse rapide et adaptée tout en étant efficace. Ainsi, très souvent, le recours aux autres ressources d'hébergement du réseau, comme l'accès aux lits d'hébergement temporaire, s'avère un obstacle majeur à une réponse rapide, adaptée et

efficace. Le temps requis pour finaliser une entente d'utilisation d'une telle ressource est variable selon les objectifs visés et les besoins immédiats qui ne concordent pas. De plus, les usagers qui ont expérimenté l'hébergement temporaire souhaitent souvent éviter le plus possible cette ressource pour des diverses raisons allant de la distance, à la flexibilité, au manque d'adaptation ou de stimulation pendant leur séjour. Ceci explique en grande partie les raisons qui motivent les intervenant à faire un usage plus restreint des ressources du réseau. Souvent les centres hospitaliers communiquent avec les intervenants du SIPA entre 16 heures et 20 heures pour signaler le congé d'un usager et les ressources du réseau ne peuvent être disponibles assez rapidement et les procédures pour accéder à l'une de ces ressources deviennent lourdes et onéreuses en temps et énergie.

4. STATISTIQUES D'UTILISATION D'UNE RESSOURCE ALTERNATIVE D'HÉBERGEMENT

On aborde ici l'évolution du nombre de lits utilisés depuis le début du projet SIPA, les durées moyennes de séjour et les coûts associés.

4.1 Variation du nombre d'usagers par période financière.

En 1999-2000, de la période 5 à la période 13 (9 périodes ou 36 semaines), 91 usagers ont accédé à une ressource alternative, ce qui représente une moyenne de 10 usagers par période.

En 2000-2001, durant les 13 périodes (52 semaines), 89 usagers ont accédé à une ressource alternative, ce qui représente une moyenne de 7 usagers par période. Soulignons le fait que durant plus de 4 périodes, l'accès à une ressource alternative a été limité, et ce, devant le refus du SIPA d'assumer des situations de transition. Après une clarification des implications financières, le rythme des accès a repris normalement.

Au total, 180 usagers ont accédé à une ressource alternative, ce qui représente une moyenne de 8 usagers par période, et ce de juillet 1999 à mars 2001.

4.2 Variation de la durée moyenne de séjour

En 1999-2000, de la période 5 à la période 13 (9 périodes ou 36 semaines), la durée moyenne de séjour a varié entre 5 et 28,5 jours, ce qui représente une durée moyenne de séjour de 15 jours par période.

En 2000-2001, durant les 13 périodes (52 semaines), la durée moyenne de séjour a varié entre 5 et 27,5 jours, ce qui représente une durée moyenne de séjour globale de 17,6 jours par période.

Pour l'ensemble des années 1999-2001, une durée moyenne de séjour de 16 jours par période a été enregistrée.

Ces données permettent de constater une lourdeur accrue de la clientèle.

4.3 Variation du taux d'utilisation

En 1999-2000, le taux d'utilisation versus le nombre de lits achetés a varié entre 4 et 24 %, ce qui représente une moyenne d'utilisation de 20 % pour l'ensemble des 9 périodes (de la période 5 à la période 13). Il est à noter que le SIPA était à ses débuts de fonctionnement.

En 2000-2001, ce taux d'utilisation versus le nombre de lits achetés a varié entre 50 et 204 %, ce qui représente une moyenne d'utilisation de 86,8 %.

4.4 Coût d'utilisation

Les coûts d'utilisation de ressources alternatives sont variables selon le type de ressource utilisée.

Pour des soins légers, une ressource alternative d'hébergement est d'environ 45,70 \$ par jour par personne alors qu'une ressource privée en CHSLD est d'environ 85,00 \$ par jour par personne.

Le budget annuel prévu à cet effet était de 175 500,00 \$. En 1999-2000, un léger surplus a été noté alors qu'en 2000-2001, on enregistrait un déficit de 17 144,00 \$.

Par contre, depuis le mois de mars 2001, l'utilisateur doit déboursier une partie des coûts reliés à son séjour de transition, soit l'équivalent d'un hébergement au sein du réseau, ce qui représente 830 \$ par mois; la différence de 1 720 \$ est assumée par le SIPA. De plus, dès novembre 2001, l'utilisateur doit déboursier 8 \$ par jour pour l'utilisation d'une ressource alternative d'hébergement, soit l'équivalent du montant fixé pour un hébergement temporaire.

CONCLUSION

Tout au cours du développement du projet SIPA, les critères d'admission à une ressource alternative d'hébergement ont été révisés à au moins deux reprises dans un but de répondre le plus possible aux besoins des usagers. Également, les besoins des usagers ayant des incapacités importantes ont été traités différemment et des ressources alternatives autres ont dû être choisies. Des efforts supplémentaires ont été consentis afin de faciliter certaines situations de transition malgré le fait que ces situations demeurent incertaines tant sur la durée de séjour que les coûts qui y sont rattachés.

En conclusion, l'utilisation d'une ressource alternative d'hébergement répond à une demande d'une façon plus rapide, mieux adaptée et plus efficace qu'une ressource du réseau, et ce, à un coût égal ou moindre. De plus, il nous semble que les ressources du réseau ne sont pas toujours adaptées pour la clientèle SIPA et leur processus d'admissibilité est souvent très lourd. Cependant, avec les modifications qui seront apportées au niveau de la structure de l'hébergement temporaire, il est permis de croire

qu'il sera plus facile d'utiliser ces ressources qui, souvent, constituent une difficulté au niveau de la distance et du peu d'adaptation pour des personnes ayant des difficultés de comportement, des pertes cognitives ou en début de démence. Nous voyons un avantage certain à maintenir et à développer les ressources alternatives d'hébergement en partenariat avec les ressources du réseau de la santé. Compte tenu des restrictions budgétaires, il semble probable que nous aurons à prendre des décisions quant à l'utilisation d'une ressource alternative d'hébergement pour des situations de transition, ce qui risque d'avoir un impact sur les listes d'attente de demandes de placement et sur les admissions dans les hôpitaux.

Michel Lemieux
Chef de l'administration du programme SIPA

Assisté de
Ghislaine Binette
Attachée d'administration
à la direction des programmes de soutien à domicile

2001-11-30